le Saint-Pairais

40e Bulletin Municipal AOÛT 2008

Nous avions souhaité que le Saint Pairais devienne un journal d'information le plus réactif possible quitte à ce que chaque numéro soit plus mince mais vous apporte les nouvelles dont vous avez besoin pour être bien informé sur ce qui se passe dans la Commune.
Ce nouveau numéro arrive chez vous au cours des vacances pour vous informer sur les perturbations que vont entraîner dans votre vie de tous les jours les nombreux travaux qui vont commencer sur l'ensemble du territoire dès le 1er septembre. (lire page 2)

Nous sommes le 17 juillet lorsque je vous écris ces lignes. La période de vacances est déjà bien commencée, même si la météo n'est pas aussi bonne que nous le souhaiterions. Estivants et Saint Pairais de nombreuses activités vous ont été proposées, à la satisfaction de la majorité d'entre vous. Le programme des deux mois est copieux et éclectique. Comme je le disais le 14 juillet, c'est grâce à l'action coordonnée des élus, de l'office du tourisme, des commerçants, du Casino, des associations, des bénévoles et des employés communaux que notre station aura pendant deux mois un air de fête au profit de Tous. La réussite de la saison 2008 est un investissement pour les saisons suivantes.
Bonnes vacances dans notre station familiale de Saint Pair sur Mer.

Votre Maire **Albert NOURY**

"13 ANIMÉ" 2008 : 20.000 personnes

édito

Les aménagements de la rue Sainte Anne auraient dû débuter au printemps dernier, mais à la demande de l'ensemble des commerçants, ils ont été reportés après la saison et débuteront dès le 1er septembre. Les travaux empêcheront toute circulation de transit par la rue Sainte Anne pendant trois mois et ils perturberont l'accès aux commerces, la circulation des riverains mais aussi celle des autobus des lignes régulières ou des transports scolaires. Nous serons donc obligés pendant cette période de changer les sens de circulation de certaines rues. Ces travaux sont financés en partie par la Commune et en partie par le Conseil Général.

Un autre chantier va aussi débuter dès le 1er septembre et pour 6 semaines, c'est celui que réalise le Conseil Général sur la RD373 ou route de la Lande entre le rond point des Flammes et la route de Saint Michel des Loups. La route sera complètement fermée pendant trois semaines.

Un troisième chantier va débuter aussi en septembre pour réaliser une nouvelle tranche d'assainissement. Ce sont les routes de la Chanterie jusqu'à la future zone d'activité, puis celle de la Gicquelière, de la Dégannetière et enfin de la Bruyère qui seront en travaux à tour de rôle pour y placer les canalisations nécessaires et donc temporairement interdites à la circulation.
La route de la Bruyère ne sera en chantier qu'en décembre lorsque les travaux de la rue Sainte Anne seront terminés. Les transports scolaires qui utilisent habituellement ces routes seront déviés temporairement. Ces travaux sont financés par le SIVOM de la Baie de Scissy avec l'aide de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Un quatrième chantier aura lieu le long du chemin de grande randonnée pour poser les canalisations nécessaires à la fibre optique qui amènera avant la fin de l'année le très haut débit sur les zones d'activités de Saint Pair. Ces travaux sont financés par Manche Numérique.
Un cinquième chantier aura lieu avant la fin de l'année, rue Saint Michel, d'abord dans sa partie haute et plus tard dans sa partie basse. Nous pourrons y enfouir les réseaux électriques grâce à l'aide du SDEM pour 50% du coût, le reste étant à notre charge.

TRAV

Enfin un sixième chantier peut être moins gênant pour la circulation mais tout aussi nécessaire concernera l'amélioration du circuit d'eau potable qui sera financé par le budget de l'eau.
Vous trouverez à l'intérieur de ce Saint Pairais, des détails concernant ces différents travaux et surtout leurs conséquences sur la circulation routière.

Chers concitoyens, votre vie et surtout vos déplacements seront perturbés pendant toute cette fin d'année 2008, je vous invite à suivre scrupuleusement les déviations qui seront mises en place par les services techniques au profit du plus grand nombre d'utilisateurs.

Lorsque ces travaux seront terminés beaucoup d'entre vous tireront profit des améliorations apportées à votre vie de tous les jours. Je vous remercie de votre compréhension.

Vote Maire, Albert NOURY

AMENAGEMENT DE LA RUE SAINTE ANNE ET DE LA PLACE DE LA CHAPELLE SAINTE ANNE

Ces travaux de voiries programmés par M. Jacques OLIVIER et son conseil municipal sur le mandat précédent avaient été reportés en septembre 2008.
Ils se dérouleront comme suit :

Première phase des travaux : du 1er septembre au 6 octobre 2008

entre la rue de l'Audience et la rue de Scissy, face à la chapelle St Anne.

Deuxième phase : du 13 octobre au 17 novembre 2008

de la rue de l'Audience à la rue de l'Oratoire.

Le stationnement et la circulation de transit seront interdits sur l'ensemble du périmètre du chantier, cependant un accès aux commerces et aux riverains sera possible pendant toute la durée des travaux.
Du 1er septembre au 6 octobre, le parking rue Sainte Anne, à l'entrée de la Porte des Iles, sera accessible aux riverains et aux usagers des commerces et services proches. La partie haute de la rue Sainte Anne sera alors en double sens.

A partir du 7 octobre, le parking de la rue de Scissy sera alors accessible aux riverains et aux usagers des commerces et des services proches, la rue de Scissy pendant tout le chantier sera en double sens.

TAUX

De plus, nous profiterons de ces travaux de voirie, pour renouveler les branchements d'eau potable en plomb rue St Anne et rue Charles Mathurin.
La signalisation, ainsi que la mise en place des déviations en agglomération seront réalisées par l'entreprise titulaire du marché et le service technique de la commune en coordination avec le service départemental des routes.

infos - infos - infos - info

02 33 50 06 50

infos - infos - infos - in

TRAV

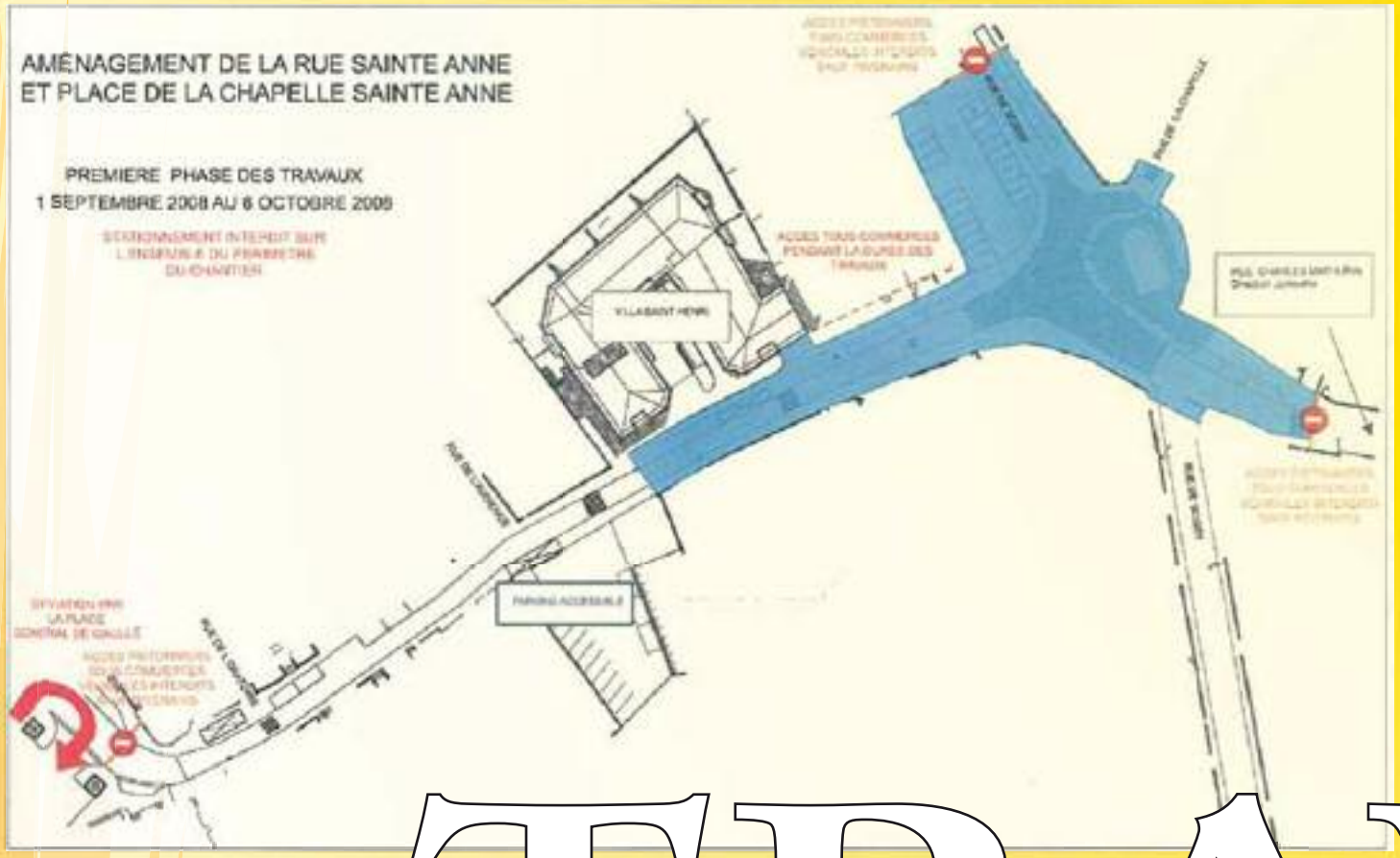

Phase 1

Phase 2

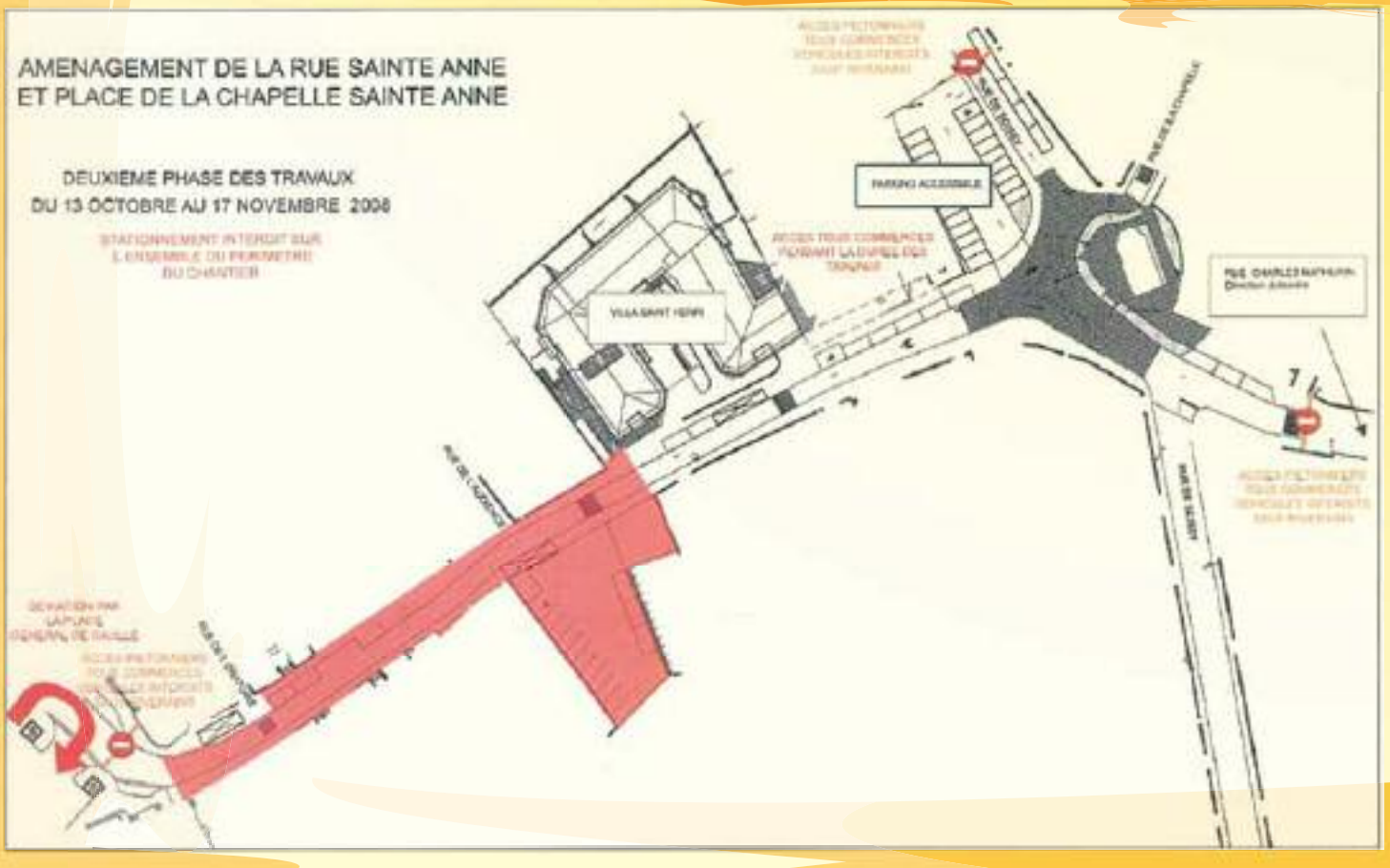

Travaux rue Sainte Anne

A - Déviation de transit

1 - Sens Granville- Jullouville

Au giratoire de l'Europe (sous l'Eglise)
prendre la direction de la place Charles de Gaulle, rue de la Mairie, jusqu'au giratoire de la Médiathèque, route de Lézeaux (RD 21), jusqu'au carrefour de LARTURE, prendre la direction Kairon Plage par le hameau de la Bruyère jusqu'au giratoire de la Toque Blanche et ensuite direction Jullouville par la RD 911. Dans le bourg, rue de la Mairie, le sens de circulation est inversé, du Bar Le FRANCE jusqu'au carrefour avec la rue de Scissy.

2 - Sens Jullouville- Granville

Au carrefour de la Grâce de Dieu, prendre la rue de la Corniche jusqu'au giratoire de la Médiathèque, passer devant la Médiathèque, rue du Vieux Château jusqu'au carrefour de la rue du Buhot, continuer tout droit rue du Vieux Château, rue Jozeau Marigné jusqu'au giratoire de l'Europe puis direction Granville.

VAUX

B - Accès au centre de Saint Pair

1 - Venant de la zone commerciale

L'accès à la place Charles de Gaulle se fera par la rue du Buhot jusqu'au carrefour de la rue des Ardilliers, rue des Ardilliers, rue Jozeau Marigné jusqu'au giratoire de l'Europe puis direction place Charles de Gaulle. La partie de la rue du Buhot en sens unique ne donnera plus l'accès à la place Charles de Gaulle, puisque la circulation de transit Granville- Jullouville est inversée rue de la Mairie.

2 - Venant de la Route de Lézeaux

Au giratoire de la Médiathèque prendre la rue du Vieux Château, suivre la déviation en place jusqu'au giratoire de l'Europe puis direction place Charles de Gaulle.

C - Accès à l'Ecole Sainte-Marie et riverains de la rue Charles Mathurin et de la rue de Scissy, côté mer

1 - Venant de Jullouville

Prendre la rue Charles Mathurin au carrefour avec la rue de la Corniche et accéder à l'Ecole Sainte-Marie. Retour dans le sens inverse.

2 - Venant de Granville, de la zone commerciale ou de la route de Lézeaux

Au giratoire de la Médiathèque prendre direction de la Route de Lézeaux, rue de la Croix Millet, chemin Lang au croisement avec la rue de la Corniche continuer tout droit : 2e partie du chemin Lang. Au croisement avec la rue Charles Mathurin prendre à droite direction Ecole Sainte- Marie.
La rue Charles Mathurin sera barrée au niveau du carrefour avec la rue de Scissy, côté mer.

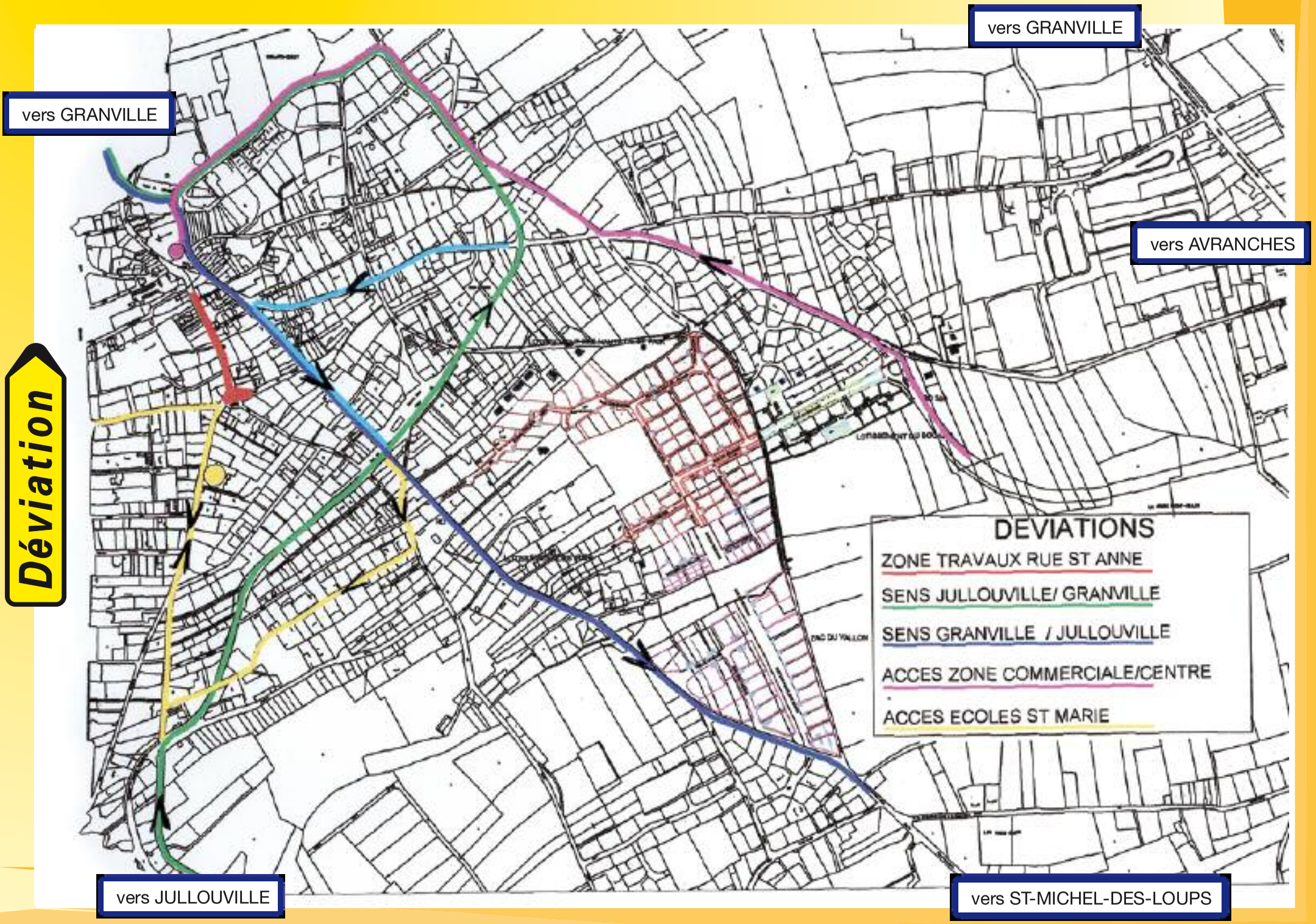
vers GRANVILLE
vers GRANVILLE
vers AVRANCHES
Déviation
DEVIATIONS
ZONE TRAVAUX RUE ST ANNE
SENS JULLOUVILLE/ GRANVILLE
SENS GRANVILLE / JULLOUVILLE
ACCES ZONE COMMERCIALE/CENTRE
ACCES ECOLES ST MARIE
vers JULLOUVILLE
vers ST-MICHEL-DES-LOUPS

D - Transport scolaire et lignes régulières de bus

1 - Sens Granville- Jullouville

Les bus prendront la déviation en place, place Charles de Gaulle, rue de la Mairie, route de Lézeaux, après le giratoire de la ZAC du Vallon, direction rue du Grand Large (à l'intérieur du lotissement des Trois Croix) au carrefour avec lotissement des Trois Croix) au carrefour avec la route de Catteville à droite direction Beausoleil jusqu'au carrefour de la RD 911 puis direction Jullouville. Les arrêts de bus de la Porte des Iles et de la Grâce de Dieu seront fermés. Les usagers pourront se reporter sur les arrêts de la Poste ou du Poste de Police, rue de la Mairie ou sur l'arrêt de Beausoleil.

2 - Sens Jullouville- Granville

Les bus prendront la déviation de transit en place : rue du Vieux Château, rue Jozeau Marigné. Les usagers pourront se reporter sur l'arrêt de bus face à l'entrée de la Médiathèque. Un nouvel arrêt de bus se fera devant l'accès des tennis, face à la place de la Liberté. Les arrêts de bus actuels de la Médiathèque et de la Poste, seront fermés.

3 - Sens route de Lézeaux- Granville

Au giratoire de la Médiathèque les bus emprunteront la déviation Jullouville-Granville, les arrêts seront les-mêmes : face à la Médiathèque et devant les tennis. Les arrêts rue de la Mairie seront fermés.

TRAVAUX

Les AMENAGEMENT ROUTE DE LA LANDE RD 373

Ces travaux sont éxécutés par le Conseil Général dans le cadre de la desserte de la côte ouest section sud Longueville-Avranches. Les travaux commenceront début septembre pour une durée de six semaines environ ; par la réfection de voirie entre le village la Lande et le carrefour de Larture. D'après les prévisions du Conseil Général, ensuite (au mieux en 2009), serait réalisé le contournement de la Bruyère avec le giratoire sur la route de Lézeaux (RD21).

TRAVAUX EN EAU POTABLE

Dans le cadre d'une mise en conformité des branchements en eau potable, nous allons reprendre les branchements au lieu dit Village les Mérais. Nous transfèrerons les branchements existants sur la nouvelle conduite de diamètre 150 et nous abandonnerons l'ancienne en amiante ciment. Ensuite, nous raccorderons les conduites existantes en PVC desservant les lieux dits suivants : Village le Haut Gatigny, la Nicolière et Gatigny à la nouvelle conduite.
Ces travaux sont prévus vers la mi-octobre, pour une durée de trois semaines.

ASSAINISSEMENT SIVOM BAIE DE SCISSY

A partir de fin septembre, les travaux des réseaux de collecte des eaux usées débuteront par le secteur de la Chanterie et de la Gicquelière. Puis, le SIVOM réalisera le raccordement des effluents route de la Bruyère à partir du début novembre pour permettre le raccordement des trois parcelles de la zone artisanale de Kairon Bourg. La route de la Giquelière, de la Déganetière et le hameau de la Bruyère pourront être réalisés indépendamment de septembre à décembre.
La signalisation et les déviations seront réalisées par l'entreprise mandataire des travaux.

DÉVIATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES suite aux travaux d'assainissement

Lorsque les travaux d'assainissement auront lieu dans la route de la Chanterie et la route de la Gicqulière fin septembre et octobre, les bus Manéo de transports scolaires passeront uniquement par la RD21 (route de Lézeaux et du Chesnay) et par la route du Monument vers le bourg de Kairon.
De nouveaux arrêts seront créés route de Monument près du carrefour de la route du Chesnay et au bourg de Kairon près de l'ancien foyer rural. L'arrêt de la Chanterie est supprimé.
La signalisation et les déviations seront réalisées par l'entreprise mandataire des travaux.

Dominique TAILLEBOIS, Adjoint chargé de la voirie, des travaux et de la gestion du domaine public

Les transports publics

Les transports de voyageurs Manéo organisés par le Conseil Général de la Manche, ont créé en septembre 2007 une ligne directe entre Granville et Avranches par Sartilly, circuit n°7. Sur cette ligne à partir du 1er septembre 2008, il y aura un arrêt facultatif à St Pair Sur Mer au niveau du magasin Intermarché.
Tous les autobus de la ligne Manéo n°116, Avranches, Jullouville, St Pair, Granville, à partir du 1er septembre 2008 desserviront les arrêts suivants à Granville : le Fourneau, l'Hôpital, St Nicolas, le rond point de la Haute Lande, le Calvaire, la Gare et à l'Hôtel de Ville, et les mêmes arrêts en retour. Il n'y aura plus d'autobus urbains à Granville.

Les transports à la demande

Au courant de l'automne 2008, le Conseil Général de la Manche et la Communauté de Communes du Pays Granvillais organiseront un transport à la demande vers Granville au prix de 2 € l'aller et de 2 € le retour. Ces transports seront faits par des taxis ou des minibus de 9 places au maximum selon la demande.

Les heures et les lieux d'arrivée sont déterminés à l'avance :

	Aller (arrivée)	Retour (départ)
Mardi Matin :		
	Hôpital 9 h 30	Hôpital 11 h 30
	Cours Jonville 9 h 45	Cours Jonville 11 h 45
Mercredi Matin :		
	St Nicolas 9 h 30	St Nicolas 11 h 30
	Cours Jonville 9 h 45	Cours Jonville 11 h 45
Jeudi Après-midi :		
	Hôpital 14 h	Hôpital 16 h 30
	Cours Jonville 14 h 15	Cours Jonville 16 h 45
Vendredi Après- midi :		
	St Nicolas 14 h	St Nicolas 16 h 30
	Cours Jonville 14 h 15	Cours Jonville 16 h 45
Samedi Matin :		
	Gare SNCF 9 h 30	Gare SNCF 11 h 45
	Cours Jonville 9 h 40	Cours Jonville 11 h 55

Pour bénéficier de ce service qui vient vous chercher à votre porte, il vous suffit de téléphoner gratuitement au plus tard la veille de votre voyage au n°0 800 150 050 choix 3, qui est la centrale de réservation du Conseil Général. On vous donnera l'heure à laquelle le taxi viendra vous prendre chez vous. Au retour, vous serez raccompagnés chez vous selon les horaires prévus ci-contre.
Si le projet qui est proposé ne correspond pas aux besoins de la majorité de la population, il pourra être transformé, mais il n'y aura qu'un voyage par jour. Par exemple, s'il y a peu de demande pour l'hôpital le mardi matin mais beaucoup pour l'après-midi, on pourra au bout de quelques mois d'expérience être amené à faire l'échange. Enfin ces transports sont ouverts à tous les habitants de la Communauté de Communes du Pays Granvillais quels que soient leurs revenus.

Albert NOURY

PLAN LOCAL D'URBANISME et AJUSTEMENT DES RÈGLES

Le nouveau Plan Local d'Urbanisme est applicable depuis le 20 juin 2007. Après un an d'application, cet outil de planification urbaine est confirmé comme étant le projet de développement et de protection adapté à notre territoire, à ses particularités, ses richesses, et ses besoins.
Toutefois, son règlement qui vise à encadrer les constructions privées et à assurer leur intégration, s'est avéré un peu inadapté dans la formulation de certaines de ses normes : bien identifiées et ne changeant en rien la finalité et la pertinence du Projet d'Aménagement de Développement Durable, ces règles mal définies peuvent limiter néanmoins la capacité de la commune à établir un renouvellement urbain satisfaisant, et à définir une conception de nouveaux quartiers adaptée aux exigences des règles en la matière. C'est donc une procédure d'ajustement de ces règles qui va être engagée, tout juste après la pause estivale. Ce projet de modification sera présenté en enquête publique, dans le courant de septembre et pendant un mois, pour recevoir les observations des Saint Pairais et le faire évoluer, si nécessaire. Le Plan Local d'Urbanisme toiletté devrait pouvoir être approuvé en fin d'année.

Laurent PETITGAS, Adjoint chargé de l'urbanisme

La création de nouveaux quartiers pour des jeunes et des Familles

Depuis le mois de mars, nous avons repris la politique de Jacques Olivier et de son équipe, en poursuivant les études lancées sous le précédent mandat, et notamment celle qui vise à définir les futurs quartiers de St Pair, qui permettront d'accueillir des jeunes et des familles sur la commune.

Cette politique ambitieuse ne sera pas facile : nous connaissons un marché de l'immobilier très tendu, avec des prix excessifs au regard des pouvoirs d'achat de nos concitoyens. Si nous souhaitons que de nouvelles familles choisissent de vivre à St Pair, il nous faudra agir fermement pour limiter ces prix, et les rendre accessible à tous. « Un logement à St Pair, si je veux ! » doit être un slogan à la portée de tous !
Cette politique affichée d'apport de jeunes et de familles est vital pour notre commune : le maintien et le développement de l'activité nécessaire à nos commerces de proximité et à nos équipements publics (écoles, crèche, centre de loisirs …) mais aussi à nos associations sportives à destination des jeunes, ne pourra se faire que si nous mettons tout en œuvre pour permettre l'accueil de ces nouvelles populations.
C'est pour cela, que nous allons mettre en place une ou plusieurs Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) : cette procédure a en effet, le mérite de permettre de concevoir des lieux de vie, en fonction de l'intérêt général, et d'associer la population à ces choix de conception.
Cette étude de Z.A.C. multi-sites, dont les phases techniques préalables ont été engagées par la précédente municipalité, va bientôt faire l'objet d'une phase de concertation.

Il vous sera présenté de nouveaux quartiers conçus essentiellement sur trois sites :

- le Pré-Halot et les Ardilliers
- le Croissant
- les chemins des Mares et du Verchu, à Kairon

Les cabinets d'études Ardissa, Tecam et Environnement Vôtre, ont élaboré des esquisses de ces quartiers, en concevant un habitat accessible à des familles, adapté aux particularités de chaque site, s'intégrant au mieux au tissus urbain des habitations existantes, tout en préservant les espaces naturels sensibles (ex : zone humide de préservation de la biodiversité à Kairon). Ces quartiers, seront le moins possible consommateurs d'espaces agricoles, et assureront une véritable mixité sociale, pour que la population Saint Pairaise se développe dans la diversité, nécessaire à une bonne complémentarité socio-professionnelle et inter-générationelle.
Pour présenter cette politique forte et déterminante pour l'avenir de notre commune, nous vous proposons d'instaurer un dialogue avec vous, à l'occasion de différents rendez-vous :
- Nous avons déjà accompagné, au mois de juillet, l'association Agir 3D, pour expliquer la conception raisonnée et l'intérêt du quartier qui sera aménagé à proximité du bourg de Kairon.
- En octobre, nous poursuivrons cette démarche, en organisant deux réunions publiques, l'une dans le bourg de St Pair, l'autre à Kairon, pour expliquer ce projet et prendre note de toute suggestion, observation ou recommandation, susceptibles d'améliorer le projet et son utilité publique.
- Une exposition sera organisée, en accès libre, avec un registre pour noter les observations des visiteurs.

- Des articles seront publiés dans la presse, pour assurer une large diffusion de ce projet.
C'est à l'issue de cette concertation, et après avoir intégré le résultat de celle-ci au projet, que le Conseil Municipal, pourra délibérer en vue de créer cette ou ces ZAC.

Laurent PETITGAS
Adjoint chargé de l'urbanisme

Compte-rendu du Conseil Municipal du 4 juillet 2008

Subventions :

Nous avons attribué plus tardivement que d'habitude les subventions aux associations à cause des élections, mais toutes les associations Saint Pairaises ont obtenu les aides qu'elles avaient demandées. Comme en 2007 nous avons aussi apporté une aide de 10 euros par enfant qui pratique un sport non proposé à Saint Pair mais pratiqué auprès des associations sportives granvillaises, ce qui représente 1310 euros pour 131 jeunes de moins de 18 ans.

ZAC Multi-sites :

Les élections municipales ayant ralenti les travaux des études pré-opérationnelles en vue de l'élaboration d'un dossier de création d'une ZAC multisites, nous avons décidé de prolonger par un avenant la durée de l'acte d'engagement avec la société ARDISSA.

Nous avons accepté l'intégration dans le domaine public communal des voies et réseaux du lotissement de la Résidence Quattro, rue de l'océan.

Nous avons accepté la cession gratuite à la Commune d'un terrain d'une superficie d'environ 27 m² appartenant aux consorts Girot et abritant la Fontaine Saint Gaud. Il nous faudra faire l'étude de la Réhabilitation de cette fontaine qui a eu grande réputation au siècle dernier.

Nous avons adopté les marchés des 4 derniers lots pour la construction d'un bâtiment annexe au stade municipal. Le total du marché ne dépasse pas l'enveloppe financière prévue au budget. Les travaux ont déjà bien commencé.

Maison de retraite :

Nous avons approuvé le montant de l'avant projet définitif de la maison de retraite pour la somme de 6 153 000 euros HT. Ce montant est supérieur aux évaluations du début mars parce que nous avons accepté un certain nombre d'options, soit parce qu'elles nous confortaient dans le choix que nous avons fait dès le début de réaliser une construction Haute Qualité Environnement (HQE), soit parce qu'elles nous ont été imposées par des règlements d'accessibilité nouveaux comme l'allongement des cuvettes des WC, soit parce qu'elles nous permettent de prévoir dès maintenant un agrandissement futur en renforçant les superstructures.

Je rappelle que nous avons choisi une construction HQE qui deviendra la règle obligatoire dans quelques années. Cette construction est plus onéreuse mais elle sera subventionnée par l'ADEME et le Conseil Régional ce qui atténuera l'augmentation et surtout elle provoquera une diminution sensible des frais de fonctionnement en particulier en chauffage et dépenses énergétiques, ce qui risque d'être de plus en plus sensible. Enfin, nous protégeons l'environnement en diminuant les émissions de CO2 par rapport à un projet de construction énergivore.

Le début des travaux aura lieu fin 2008 ou début 2009 et l'ouverture aura lieu à la mi 2010.

Albert NOURY

La construction des logements HLM :

A la Vigie, rue St Michel, 15 appartements T3 commencent à prendre forme, dans un bâtiment de 3 niveaux avec 5 appartements à chaque niveau. Les 5 appartements du rez de chaussée seront équipés pour accueillir des personnes handicapées.

La livraison de ces appartements proches du centre bourg est prévue par la SA HLM en juin ou juillet 2009.

Dans la ZAC du Vallon, la construction de 16 maisons jumelées de type T4 est déjà bien avancée. Les premières seront habitables en janvier ou février 2009 et la 16e devrait être terminée en juin ou juillet 2009. Les toits de ces maisons seront équipés de panneaux solaires photovoltaïques qui produiront de l'électricité. Le produit de la vente de l'électricité entraînera une réduction du montant des charges payées par les locataires. C'est la 1re expérience de ce genre par la SA HLM Coutances-Granville.

Albert NOURY

les logements HLM en construction

Dimanche
14 septembre 2008

Centenaire
du
"petit train de la côte"
1908-1935

Randonnée festive
de 13 km
de St-Jean-le-Thomas
à St-Pair-sur-Mer

Animations de gare en gare

en Bref...

396 enfants scolarisés à Saint Pair !

Acquisition d'un "piquetout" électrique (aspirateur de rue) sans nuisance sonore 13.000 €

1125 abonnés à la Médiathèque !

Installation d'une nouvelle borne camping-car (eau et électricité) 20.000 €

EXPO des élèves du cours de dessin de Patricia Labache du 18 septembre au 11 octobre en mairie

Paroles d'élus...

Liste « Saint Pair – Kairon : Agir pour mieux vivre »

Nous souhaitons consacrer ce deuxième numéro du St-Pairais (nouvelle formule) à la problématique des trois ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) en projet sur notre Commune. Ce sujet est très important, car il est porteur du développement de St-Pair pour les années à venir et va conditionner la manière dont nous allons réaliser l'extension de notre commune. Pour rappel, la ZAC est un outil mis à la disposition des communes afin de mener des opérations d'aménagement du territoire, en restant maître de ses choix.

Et le P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme), définissant les règles d'urbanisme des ZAC, approuvé par l'ancienne Majorité, avec l'abstention des représentants de notre liste, prévoyait les dispositions reprises actuellement. Bien évidemment, en ce qui nous concerne, nous sommes POUR le Développement de notre commune. Celui-ci est vital pour NOUS TOUS, non seulement pour les résidents , mais aussi pour l'accueil de nouvelles populations.

Mais nous voulons que ce développement se fasse dans le souci d'une VISION RAISONNEE du territoire. Et notamment au regard d'une vision partagée (avec la population), de l'Avenir à long terme de notre commune, des finalités que nous voulons atteindre, des objectifs que nous nous fixons en lien avec les autres Communes du Pays Granvillais en matière : d'économie, de déplacements, d'environnement, de logements, de définitions de zones d'activités et d'espaces naturels, de structures d'accueil, d'équipement, de développement durable. Sans le respect dès le départ de ces conditions, nous pensons qu'il est impossible de poursuivre ce développement. Or, cette majorité compte bien engager notre commune sans cette réflexion préalable, pourtant indispensable afin de conduire un développement harmonieux.

Pour preuve, c'est en réponse à notre requête, formulée au cours d'un Conseil Municipal, qu'une réunion Toutes Commissions (soit le Conseil en entier) a été tenue, et qu'une présentation de ces projets de ZAC a enfin été réalisée. Compte-tenu de l'enjeu communal et eu égard aux nouveaux membres de ce Conseil, n'était-ce pas le minimum que cette Municipalité devait fournir ?

Malheureusement, aucune vision du futur pour notre commune n'y aura été présentée.

Les deux premiers projets de ZAC de St-Pair / Mer, pour lesquels nous sommes sur le principe de leur mise en place tout à fait favorables, concernent les quartiers du Pré Hallot, du Croissant, de l'Ecutot et des Ardillers. Reste néanmoins à savoir quel type d'aménagement sera proposé et quel type d'habitat pour quelle population ?. Certains des objectifs de ces projets ne nous satisfont pas, comme par exemple « Développer les résidences secondaires » voire jusqu'à atteindre un taux de 50% des logements….

Le troisième projet de ZAC concerne Kairon-Bourg. Et sur celui-ci, nous sommes totalement hostiles. Encore une fois, le Développement de Kairon-Bourg est NECESSAIRE, mais pas dans ces conditions là. Le projet prévoit la création d'une nouvelle route qui partirait de l'entrée du Chemin des Mares (situé sur la route de la folliote, au-dessus du Blanc Caillou) et rejoindrait la Route de la Chanterie (juste au pied de la zone Artisanale dite de la Tonnerie à Kairon-Bourg), coupant le Chemin du Verchu. L'urbanisation de chaque côté de cette route serait ainsi créée, avec le projet de création de cent cinquante logements. Ce projet amènerait la disparition pure et dure du Chemin des Mares (transformé en voie pour les voitures) et une situation quasi identique pour le Chemin du Verchu, du moins pour une bonne distance depuis son entrée dans le Bourg de Kairon jusqu'au pied de la table d'orientation. Pourquoi la création de cette nouvelle route à Kairon-Bourg, alors qu'il en existe déjà deux ??. Est-il réellement impossible de réfléchir à la mise en sécurité du Bourg de Kairon, depuis tant d'années réclamée par sa population ? Pourquoi un tel projet, sans penser aucun projet d'équipement, avec beaucoup de résidences secondaires et seulement 18 % de logements sociaux ? Quels sont les autres services à créer et qui doivent impérativement accompagner un tel développement ? Quelles sont les actions envisagées au bénéfice de la création de commerces, d'école, à l'heure ou la suppression de classe se pose ? Nous avons encore beaucoup de questions à poser, mais chaque habitant de Saint-Pair, ainsi que de Kairon est invité à s'interroger sur ce projet….néfaste à nos yeux pour l'avenir de notre commune. En ce qui nous concerne, nous allons continuer pas à pas à informer les citoyens sur l'avancement de ces projets.

Anne Lise FER et François HEURGUIER

Mesdames,
Mesdemoiselles,
Messieurs,

C'est le 2e Saint Pairais de l'été et oui déjà… il faut bien dire que le 1er était bien « maigre » et curieusement numéroté 39e malgré la différence avec le n° 38 !

Nous n'en dirons pas plus, 20 lignes nous sont imparties, et deux sujets plus graves nous préoccupent.

Le 1er est le fameux dossier de la Maison de Retraite, qui nous tient particulièrement à cœur, mais devant le chiffre exorbitant d'un budget prévisionnel d'investissement incomplet, face à l'absence de budget de fonctionnement, de plan récent, de logistique, de commission pour en débattre, de présentation publique, et sans considération de données gériatriques nous devions et nous avons réagi avec passion en refusant le vote au dernier conseil municipal dans le seul intérêt des personnes âgées et de leur famille.

Le 2e point est la soirée du 13 juillet où enfin les élus de la majorité ont pu se rendre compte que ce 13 juillet tant décrié (en faveur d'un 14 juillet) lors de la campagne électorale était tout à fait propice à notre commune. Le feu d'artifice (4999 projectiles allant du 20mm au 200mm) en reste la principale attraction et le développement de l'animation a permis, comme nous le pensions, de favoriser au mieux le commerce local et la vie associative. Mais si l'absence, ce soir là, du discours d'un élu était à regretter, fallait-il pour autant encenser le 1er adjoint dans un bien curieux monologue lors de la cérémonie officielle de la Fête Nationale du 14 juillet ? Nous sommes restés bouche bée à l'écoute des louanges chantées par M. le Maire et nous nous sommes dits que c'était là une vraie Révolution…

Aussi la question maintenant qui brûle les lèvres de tout le monde est de savoir si M. le Maire ne va pas laisser sa place au 1er adjoint et, selon le bruit qui court, ne pourrions-nous pas assister par la même occasion à un changement d'adjointe aux affaires scolaires ?

Voilà matière à réfléchir sous un soleil que nous vous souhaitons pour cet été, sommes nous à l'aube d'un remaniement et à quand un véritable dossier chiffré pour notre Maison de Retraite ?

Pour recevoir « Le Grain de Sel » ou nous contacter : « Le Club des 5 », 23, place de la Gare, 50380 St Pair sur Mer, ou sur Internet : leclubd5@yahoo.fr ou http://leclubd5.blogspot.com/.

Michel Davy, Marlène Lebasle-Bernard, Alain Prunier, Fabienne Foirier, Jean-Yves Drots.

« Communication, Concertation, Innovation »

Communication : Le St Pairais, comme nous vous l'avions annoncé, doit désormais coller plus à l'actualité locale. Ce numéro 40 s'inscrit dans cette logique, outil d'information pour tous, à l'image des 39 numéros précédents. Plus léger mais plus réactif, plus fréquent mais aussi moins coûteux pour les finances communales, il sera complété par le guide annuel des associations St Pairaises, dont le n° 1 va être distribué après la mi-août dans votre boîte à lettres. Ce nouveau mode de communication vivement souhaité par les associations donne déjà satisfaction aux habitants.

Concertation : Notre souhait quotidien est d'associer les St Pairais aux décisions concernant l'évolution de la commune. De nombreux travaux vont s'engager après la saison estivale et ce numéro du St Pairais en fait largement écho. Après concertation avec les commerçants et les habitants de St Pair, les dates ont été fixées pour engendrer le moins de contraintes possibles notamment au commerce local. Cette même méthode de concertation est prévue pour le projet encore à l'étude de ZAC multisites et 2 réunions publiques (une à St Pair et une à Kairon) permettront courant octobre de répondre aux légitimes questions que vous vous posez.

Innovation : Nouveauté 2008, la soirée du 13 juillet, intitulée « Treiz'animé », a connu un succès retentissant. Notre souhait de faire de l'avant feu d'artifice une soirée musicale et festive est désormais une réalité, à la grande satisfaction des 20 000 personnes présentes. En partenariat avec les commerçants, le casino et les associations, c'est un événement unique dans le pays Granvillais qui a ainsi vu le jour ; cela aurait pu exister depuis plusieurs années, encore eut-il fallu en avoir l'idée lors du précédent mandat… La soirée fut belle, c'est bien là l'essentiel, merci donc à tous les artisans de cette réussite (services municipaux, bénévoles, commerçants, artificiers, services de sécurité et artistes…).

Enfin, pour rassurer les quelques personnes qui en ressentiraient le besoin, pas de Révolution à l'horizon, M. le Maire est à la tête de son équipe pour six ans et l'adjointe aux affaires scolaires prépare la rentrée avec efficacité et motivation. Bref, les élus de la majorité sont au travail pour le bien être de tous les St Pairais… Agréable mois d'août à vous tous et surtout n'hésitez pas à nous rencontrer pour trouver réponse à vos questions éventuelles.

La Municipalité

Conception : Service Communication Dépôt légal à parution imp 3 provinces parigny 02 33 49 02 53